REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Genève, le 9 octobre 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint de la République et canton de Genève et de la République et canton du Jura

Les cantons de Genève et du Jura renforcent leur collaboration pour la gestion des mâchefers

Depuis 2023, le canton de Genève exporte la totalité de ses mâchefers issus de l'incinération des déchets vers la décharge de Boécourt, dans le canton du Jura. Vu la nécessité d'augmenter la capacité de la décharge jurassienne tout en limitant l'impact environnemental de ces opérations, le Conseil d'Etat genevois s'engage sur le principe d'une participation environnementale unique estimée entre 3 et 3,5 millions de francs. En contrepartie, le canton du Jura s'engage à autoriser l'extension de la décharge et à signer un accord pour le stockage des mâchefers genevois pour un volume d'environ 100 000 tonnes équivalent à une durée de 4 à 5 ans.

Cette collaboration intercantonale s'inscrit dans un contexte national marqué par une pénurie de sites agréés pour le stockage des mâchefers et dans un esprit de solidarité. La décharge de Boécourt, disposant d'une capacité importante, assure actuellement la gestion de ces résidus pour une période allant jusqu'en mars 2026. Jusqu'à 40 000 tonnes de mâchefers sont stockées chaque année hors du territoire genevois, en raison de la saturation du site local de Châtillon et des contraintes rencontrées pour l'ouverture d'un nouveau site sur le territoire genevois.

Un partenariat solide et durable

Face à l'augmentation des coûts de stockage et de transport, et tenant compte de la nécessité de poursuivre cette coopération, les deux cantons ont convenu d'un soutien financier genevois pour le renouvellement du matériel roulant des Chemins de fer du Jura. Ce matériel est indispensable pour continuer d'assurer le transport marchandises depuis Glovelier vers l'usine d'incinération de La Chaux-de-Fonds. Ce soutien exceptionnel, solidaire et responsable, contribuera ainsi à couvrir les coûts de renouvellement à charge du canton du Jura et des entités communales jurassiennes responsables de la gestion des déchets sur la période. Cet investissement contribue par ailleurs à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en privilégiant le transport par rail à faible impact environnemental.

Gestion des mâchefers à Genève et dans le Jura

Ce partenariat unique complète la stratégie de gestion des mâchefers telle que définie par le Conseil d'Etat genevois. Celle-ci se décline en trois axes: réduire la production et la toxicité des mâchefers à la source, développer des procédés innovants pour valoriser les métaux et réduire la toxicité des résidus, mettre en fonction une nouvelle décharge pour mâchefers (type

D / E) sur le territoire cantonal, en application du droit fédéral. Le Conseil d'Etat continuera donc ses travaux en vue de trouver un site genevois.

Du côté jurassien, cet apport supplémentaire de mâchefers genevois ne compromet pas la planification cantonale. Pour rappel, un volume spécifique pour les mâchefers jurassiens est réservé à la mise en décharge du SEOD jusqu'en 2050.

Prochaines étapes

Cet accord de principe doit maintenant être concrétisé dans une convention entre les deux cantons, puis par l'adoption d'un projet de loi d'investissement par le Conseil d'Etat genevois à destination du Grand Conseil, avant la fin de l'année.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Canton de Genève: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch*
- *Canton du Jura: M. David Eray, ministre de l'environnement, T. 032 420 53 00, david.eray@jura.ch*